

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2323

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

ARTICLE 50

Supprimer l'alinéa 1.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à souligner l'incompréhensible et très forte diminution de la dotation pour financer le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (FIVA) qui passe de 465 millions d'euros au titre de l'année 2025 à 387 millions d'euros pour 2026.